

RGE  
ECO ARTISAN  
QUALISOL  
QUALIBOIS  
QUALIPV  
QUALIPAC...

HANDIBAT  
PG  
ASSAINISSEMENT  
FLUIDE FRIGO  
PAC  
VENTILATION  
MENUISERIE  
ISOLATION  
ETANCHEITE...

AMIANT  
SST  
CACES  
MONTAGE  
ECHAFAUDAGE  
HABILITATION  
ELECTRIQUE  
AIPR...

MARCHE  
PUBLIC  
INFORMATIQUE  
DEVELOPPEMENT  
COMMERCIAL  
REAB/GEAB...

ME FORMER ET FAIRE VALOIR MES COMPÉTENCES

# PROGRAMME DE FORMATIONS

NOTRE SELECTION DE FORMATIONS ET QUALIFICATIONS

1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2019



**CAPEB**  
L'Artisanat du Bâtiment  
Charente-Maritime

- FORMATIONS QUALIFICATIONS RGE
- FORMATIONS TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES
- FORMATIONS SÉCURITÉ OBLIGATOIRES
- FORMATIONS GESTION

CAPEB Charente-Maritime  
107 av M. Crépeau BP 40065  
17003 LA ROCHELLE cedex 1  
Tél: 05.46.50.01.10

mail : capeb@capeb-charente-maritime.fr  
[www.capeb-charente-maritime.fr](http://www.capeb-charente-maritime.fr)

# PLANNING DES FORMATIONS DU 1ER SEMESTRE 2019

	Durée	Date(s)	Lieu	Public
<b>FORMATIONS DONNANT ACCES AUX QUALIFICATIONS RGE</b>				<b>RGE</b>
Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2015, les aides publiques qui sont distribuées aux ménages sont conditionnées au recours à des professionnels ayant un signe de qualité RGE en fonction des travaux engagés. Nous vous proposons les formations vous permettant d'accéder à ces signes de qualités.				
<b>TRAVAUX DE PERFORMANCES THERMIQUES A L'EXCLUSION DES EQUIPEMENTS VALORISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES ECO ARTISAN – QUALIBAT TRAVAUX ISOLES</b>			  <small>La nouvelle énergie du bâtiment</small>	
<b>FORMATIONS AUX ECONOMIES D'ENERGIE – MODULE RENOVE</b> Cette formation vous prépare au test nécessaire à l'obtention de la qualification métier Eco Artisan et/ou à la mention « RGE » aux qualifications « travaux isolés » de QUALIBAT ou Chauffage+ de Qualit'EnR. Vous y aborderez les principes et technologies d'amélioration de la performance énergétique des logements.	3 jours	20, 21, 22 mars  11, 12, 13 juin	Saintes  La Rochelle	tous corps d'état
<b>FORMATIONS AUX ECONOMIES D'ENERGIE – FEE BAT 2</b> Utiliser efficacement un logiciel sur la performance énergétique.	1 jour	24 juillet	La Rochelle	tous corps d'état
<b>PREPARER SON AUDIT RGE</b>	1 jour	23 avril	La Rochelle	tous corps d'état
<b>TRAVAUX DE POSE D'EQUIPEMENTS VALORISANT LES ENERGIES RENOUVELABLES QUALIT'ENR - QUALIBAT</b>				
<b>Equipements bois énergie</b> <b>Appellation QUALIBOIS module air</b> Cette formation vous permettra de maîtriser les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'installation des appareils bois indépendants (poêle, insert...). <b>Appellation QUALIBOIS module eau</b> Cette formation vous permettra de maîtriser les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'installation d'un système de chauffage à bois raccordé au réseau hydraulique dans les règles de l'art.	3 jours	29, 30, 31 janvier  27, 28, 29 mai  12, 13, 14 février  14, 15, 16 mai	La Crèche (79)  Saintes  La Crèche (79)  La Crèche (79)	chauffagistes  plombiers chauffagistes
<b>Installations solaires thermiques</b> <b>Appellation QUALISOL CESI</b> Cette formation vous permettra d'accéder à l'appellation QUALISOL et d'intervenir dans le secteur de l'équipement de chauffe-eau solaire dans l'habitat et de faire partie du réseau des professionnels reconnus compétents. Apprenez à connaître les enjeux du recours à l'énergie solaire, évaluez les perspectives du marché et maîtrisez les techniques avec 1 journée de pratique.	3 jours	16, 17, 18 avril	Saintes	plombiers chauffagistes
<b>Installations pompes à chaleur</b> <b>Appellation QUALIPAC</b> L'objectif est de vous permettre de mettre en avant le concept de la pompe à chaleur (technologie éprouvée, faible coût d'exploitation, confort...), de proposer, vendre et mettre en œuvre ce type d'installation, de vous offrir un bagage commercial et technique complet afin d'anticiper sur la demande et les besoins de mise en œuvre.	5 jours	9, 10, 11 et 15, 16 janvier  14, 15, 16 et 21, 22 mai  1, 2, 3 et 16, 17 juillet	Saintes et Angoulême  Saintes et Angoulême  Saintes et Angoulême	chauffagistes
<b>Ou Appellation QUALIPAC CET</b> <b>Installation d'un chauffe-eau thermodynamique</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Comprendre et maîtriser le fonctionnement</li><li>- Règles de l'art tout type de ballon (air ambiant, air extérieur ou air extrait, monobloc ou bi-bloc) (aérothermie ou géothermie)</li></ul>	2 jours	nous contacter	Tours (37)	plombiers
<b>Installations photovoltaïques</b> <b>Appellation QUALI PV</b> A l'issue de cette formation théorique (2 jours) et pratique (1 jour), vous pourrez accéder à l'appellation QUALI PV mention ELEC.	3 jours	5, 6, 7 février  14, 15, 16 mai  2, 3, 4 juillet	La Crèche (79)  La Crèche (79)  La Crèche (79)	professionnels assurés et qualifiés
<b>En Autoconsommation</b> <i>Nouveau</i>	1 jour	26 février  21 mai	La Crèche (79)  La crèche (79)	professionnels assurés et qualifiés

**FORMATIONS TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES  
ET APPELLATIONS PROFESSIONNELLES**

<u>Menuisiers : choisir et installer dans les règles des menuiseries performantes</u>	2 jours	mars	Lagord Plateforme TIPEE	menuisiers
<u>Mettre en œuvre une ventilation performante</u> Formations théoriques et pratiques sur plateformes PRAXIBAT	2 jours	avril	Lagord Plateforme TIPEE	électriciens plombiers
<u>Isolation performante / parois opaques</u> Concevoir et réaliser une enveloppe performante	2 jours	mars	Lagord Plateforme TIPEE	métiers de l'isolation
<u>Réglementation GAZ</u> <u>Appellation PG</u> Cette formation permettra de préparer la personne « Responsable Gaz » de l'entreprise à la validation des connaissances gaz dans le cadre du dispositif d'habilitation des entreprises PG. Apprenez à : - maîtriser la réglementation gaz - maîtriser les bases nécessaires pour aborder la validation des connaissances gaz	2 jours	4 et 5 mars <b>test PG le 11 mars</b>  24 et 25 juin <b>test PG le 28 juin</b>	La Rochelle  Saintes	Chauffagistes  chauffagistes
<u>Réglementation FLUIDES FRIGORIGENES</u> <u>Préparation au test pour l'obtention du certificat d'aptitude</u> Attention ! Cette formation s'adresse aux personnes ayant déjà suivi une formation « climatisation » ou « pompe à chaleur » suivie de la « maintenance des circuits frigorigraphiques ». Ces 4 jours de formation vous permettront de vous préparer au test d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigénés (prérequis nécessaire à la demande d'attestation de capacité) tant au niveau pratique que théorique.	5 jours	11, 12, 18, 19 juillet <b>test le 22 juillet</b>	Saintes	frigoristes plombiers chauffagistes
<u>Réglementation ACCESSIBILITE</u> <u>Appellation HANDIBAT</u> - Les fondamentaux + module B1 logement Individuel - Petits ERP (commerces)	2 jours	24 et 25 avril  26 avril	La Rochelle  La Rochelle	tous corps d'état  <b>professionnels Handibat</b>
<u>Charte Assainissement - réglementation assainissement autonome</u> Formation obligatoire au référencement de la charte assainissement individuel de Charente Maritime.	2 jours	22 et 23 janvier	Saintes	maçons TP
<u>Maintenance des chaudières</u> - Gaz - Fioul	2 jours	24 et 25 juin 13 et 14 mai	BTP CFA 86	chauffagistes
<u>Dépannage et entretien d'une PAC</u>	2 jours	23 et 24 juillet	La Rochelle	chauffagistes
<u>✓ Norme C 15-100 Mise à jour de la réglementation</u>	1 jour	juillet	La Rochelle	électriciens
<u>Mise en sécurité des installations électriques dans l'habitation par LE CONSUEL</u>	1 jour	2 juillet	La Rochelle	électriciens
<u>Entretien des poêles, inserts et chaudières bois</u>	2 jours	13 et 14 juin	Saintes	chauffagistes
<u>Gérer l'humidité dans l'habitat</u>	1 jour	14 mars	La Rochelle	tous corps d'état

Pour tous renseignements et inscriptions aux formations,  
pour toute information concernant CONSTRUCYTS, le FAFCEA et  
le Conseil de la Formation (Formation Continue des Artisans et des Conjoints non salariés)

Votre contact : Corinne GAUDIN - CAPEB Charente-Maritime  
107 avenue Michel Crépeau - BP 40065 - 17003 LA ROCHELLE CEDEX 1  
Tél : 05.46.50.01.10 - [capeb@capeb-charente-maritime.fr](mailto:capeb@capeb-charente-maritime.fr) ou [corinne.gaudin@capeb-charente-maritime.fr](mailto:corinne.gaudin@capeb-charente-maritime.fr)

## FORMATIONS OBLIGATOIRES - SECURITE

<u>Gestes et postures – Manutention</u>	1 jour	22 février	La Rochelle	tous corps d'état
<u>Habilitations électriques (tous niveaux)**</u>				
- BE MANŒUVRE BS	2 jours	7 et 8 février 6 et 7 juin	La Rochelle Saintes	**Nous consulter
- BR-BC-B1V-B2V-B1-B2	3 jours	23, 24, 25 avril	La Rochelle	
- <b>Recyclage tous les 3 ans</b> • électriciens • non électriciens	2 jours 2 jours	20 et 21 juin juin	La Rochelle Saintes	
<b>Sauveteurs Secouristes du travail (SST)</b>  L'objectif majeur est la prévention afin de limiter les accidents du travail. Les stagiaires seront formés sur la conduite à tenir face à un accident du travail, qu'il soit de nature électrique, en vase clos ou milieu toxique, spécifique à l'entreprise ainsi que les techniques de protection. Ils sauront également quel comportement adopter face aux grandes urgences vitales, telles que la perte de connaissance, l'arrêt de la circulation, l'arrêt de la ventilation et les autres atteintes (plaies, brûlures thermiques, chimiques, électriques).	2 jours  Recyclage 1 jour (tous les 2 ans)	18 et 19 février 9 et 10 mai 25 et 26 juillet  17 mai	Saintes La Rochelle Saintes  Saintes	tous corps d'état  SST
<b>Montage démontage vérification et utilisation :</b>				
<u>Echafaudage fixe</u>	2 jours	21 et 22 janvier 8 et 9 juillet  25 et 26 avril	Lagord Plateforme TIPEE  Saintes	tous corps d'état
<u>Amianté</u> Formations OBLIGATOIRES issues de la nouvelle réglementation depuis l'arrêté du 23/02/2012 pour toutes les activités nécessitant des interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante (entretien/maintenance).				
- Opérateurs (hors chefs d'entreprise) - Encadrants techniques – chefs d'entreprise	2 jours 5 jours	(nous consulter) (nous consulter)	Niort Niort	tous salariés bâtiment chefs d'entreprise
<b>Travaux en hauteur et sécurité</b> Cette formation vous permettra de comprendre les enjeux de la prévention en abordant le traitement des risques de chute de hauteur. Vous verrez les appareils d'élévation du personnel, les protections collectives ainsi que les équipements de protection individuelle.	2 jours	11 et 12 mars	La Rochelle	tous corps d'état
<u>Caces</u> - Nacelle (cat. 1B.3B) - Grue Auxiliaire de chargement - Engin (cat. 1.2.4.7.8.9.10)	en fonction des engins de chantier	nous consulter	Le Thou ou Chatelaillon	utilisateurs d'engins de chantier
<b>Autorisation d'intervention à proximité des réseaux</b> Formations obligatoires à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2018 issues de la réforme anti-endommagement des réseaux.	1 jour	7 mars	Saintes	tout intervenant à proximité des réseaux

## DEVELOPPEMENT COMMERCIAL – GESTION - INFORMATIQUE

<u>Marchés publics Nouvelle formule</u>	2 jours	5 et 6 mars 2 et 3 mai	Saintes La Rochelle	tous corps d'état
<b>GEAB : Gestion de l'Entreprise Artisanale du Bâtiment</b> Formation diplômante de niveau IV (Bac).	60 jours sur 2 ans	ouverture 31 janvier 2019	La Rochelle et/ou Saintes	tous corps d'état
<b>REAB : Responsable de l'Entreprise Artisanale du Bâtiment</b> Formation diplômante de niveau III (Bac+2)	50 jours sur 2 ans	ouverture 2019	La Rochelle et/ou Saintes	tous corps d'état
<u>Conception 3D – modélisation</u> Initiation au logiciel SKETCH'UP Perfectionnement au logiciel SKETCH'UP	1 jour 1 jour	25 février 26 février	Saintes Saintes	tous corps d'état
<u>Préparer, organiser et conduire ses chantiers efficacement</u>	3 x 1 jour / mois	5 février 12 mars 9 avril	Saintes	Tous corps d'état
<u>Calculer ses coûts de revient et présenter un devis percutant</u> (CALCULAB)	1 jour	16 avril	La Rochelle	Tous corps d'état
<u>Travailler en groupement</u> Choisir la forme juridique et développer son activité en rénovation énergétique	1 jour	4 avril	Angoulême	Tous corps d'état
<u>Savoir identifier les aides de l'habitat</u>	1 jour	31 janvier 23 juillet	La Rochelle Saintes	Tous corps d'état
<u>Comment mieux gérer son temps et ses priorités dans le bâtiment</u> <i>nouveau</i>	2 jours	21 et 22 mars	La Rochelle	Tous corps d'état

# **Le point sur...**

## **Les formations à caractère obligatoire**

### **AIPR :**

La réforme DT-DICT impose aux employeurs de délivrer, **avant le 1er janvier 2018**, une **attestation d'intervention à proximité des réseaux** (AIPR) à leurs salariés intervenant lors de travaux à proximité de réseaux qu'ils soient aériens ou enterrés (maçons, couvreurs, façadiers, menuisiers, TP...). L'AIPR est délivrée pour une durée de 5 ans. L'employeur doit disposer d'une attestation de compétence du salarié délivrée suite à un examen par QCM dans un centre agréé.

### **MONTAGE D'ECHAFAUDAGES :**

Les chutes de hauteur sont à l'origine du risque majeur d'accidents graves et mortels dans le bâtiment. La formation à la mise en œuvre et à l'utilisation en sécurité des échafaudages est un moyen fondamental dans la réduction des risques. Le décret de 2004 précise « Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées... ».

### **HABILITATIONS ELECTRIQUES selon la norme NF C 18-510 obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 :**

#### **Pour tous les corps d'état travaillant sur ou à proximité d'installations électriques :**

- **Pour le salarié** : le chef d'entreprise a l'obligation de délivrer à son salarié une attestation appelée « habilitation électrique » qui certifie qu'il a les **connaissances pour travailler en toute sécurité**.
- **Pour le chef d'entreprise** : en cas de contrôle ou de problème, il doit également pouvoir prouver ses **connaissances en matière de sécurité électrique**.

### **AMIANTE :**

L'amiante ce n'est pas uniquement le flocage ou les toitures en amiante ciment. Sans le savoir **vous êtes confronté** à des produits contenant de l'amiante sur vos chantiers. Avant l'interdiction de 1997, **plus de 3000 produits du bâtiment ont contenu de l'amiante** ( joints d'ouvertures, colles, peintures, revêtements de sols, canalisations....). **Ils sont toujours présents dans les bâtiments où vous intervenez.**

Deux niveaux d'intervention :

- Vous **intervenez sur des matériaux amiantés** (changement de chaudière, rénovation, percements...), comme les trois quarts des entreprises du bâtiment : **Formation dites « Sous-section 4 »** : formation de 2 jours pour les opérateurs + formation de 5 jours pour l'encadrement (chef d'entreprise). Les deux sont indissociables.
- Vous faites du **retrait ou du confinement de matériaux amiantés** (déflocage, dépose de couverture amiante-ciment...) : **Formation dites « Sous-section 3 »** : formation de 5 jours pour les opérateurs + formation de 10 jours pour l'encadrement + certification. Il s'agit dans ce cas d'une véritable démarche de l'entreprise qui souhaite se lancer sur le marché de la dépose d'amiante.

### **CACES :**

Le code du travail précise : « La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate ». **Salariés et chefs d'entreprises qui conduisent des engins de chantier sont concernés.**

**nouveau**

### **NOUVEAU DP : FORMATION CSE :**

Les membres de la délégation du personnel du comité social et économique doivent bénéficier d'une formation conforme aux dispositions de l'article R.2315-9 du code du travail (3 jours) et conformément à l'article IX-23 de la Convention collective Nationale du 7 mars 2018.

Cette formation qui revêt un caractère théorique et pratique, a pour objet de développer l'aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et la capacité d'analyse des conditions de travail.

Elle vise aussi à les initier aux méthodes et aux procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

La formation doit être dispensée dès la première désignation des membres du CSE.

Elle est renouvelée lorsqu'ils ont exercé leur mandat pendant 4 ans consécutifs ou non, dans le cadre de stages distincts de la formation initialement suivie. Elle permet alors une actualisation des connaissances et le perfectionnement des élus.

*Cette liste n'est pas exhaustive. Il existe d'autres formations spécifiques à certaines situations de travail, et la formation en interne, dispensée par le chef d'entreprise, ne doit pas non plus être perdue de vue. Néanmoins le moyen le plus sûr d'attester des connaissances reste la formation.*

# GEAB

## FORMATION GESTION DE L'ENTREPRISE ARTISANALE DU BÂTIMENT NOUVELLE SESSION EN JANVIER 2019

Cette formation G.E.A.B est une formation qualifiante de Niveau IV (niveau Bac) enregistrée au RNCP (Registre National des Certifications Professionnelles).

Accessible aux candidats titulaires d'un niveau V (CAP) ou d'une expérience professionnelle minimale de six mois dans la fonction visée, elle est destinée aussi bien aux :

- chef d'entreprises
- conjoints (tes)
- collaborateurs (trices)
- associés (ées)
- salariés (ées)

**Son objectif est de vous faire acquérir de nouvelles compétences visant à vous donner les moyens de faire face à la complexité de la gestion d'une entreprise artisanale du BTP.**

**Tout en enrichissant vos acquis professionnels cette formation vous permet également de VALORISER votre parcours en aboutissant à un diplôme reconnu.**

Elle se déroule sur deux ans à raison de deux jours consécutifs par moi (400 heures).

### Cette formation comporte 5 modules :

#### I Module Comptabilité/Gestion

- L'entreprise dans son environnement
- La comptabilité de l'entreprise
- La rentabilité (prix de revient, prix de vente...)
- La budgétisation et les tableaux de bord de l'entreprise
- L'analyse financière
- La gestion de la trésorerie
- La négociation bancaire

#### III Module Juridique/Social

- Le statut du conjoint et les régimes matrimoniaux
- Les statuts juridiques de l'entreprise artisanale
- La fiscalité des PME du Bâtiment
- La gestion du personnel de l'entreprise artisanale
- Le droit social et la paie
- La gestion des ressources humaines
- Hygiène, Qualité, Sécurité et Environnement dans l'entreprise (H.Q.S.E.)

#### II Module Organisation /Commercial

- Le secrétariat et la gestion administrative
- La gestion rationnelle du téléphone
- Communiquer pour mieux vendre

#### IV Module Environnement Professionnel

- L'environnement socio-économique de l'entreprise
- Les marchés publics et privés du BTP
- Les qualifications professionnelles, les certifications et les appellations

#### V Module Informatique et Multimédia

- La bureautique (traitement de texte, tableur)
- La comptabilité informatique
- Les devis, factures et suivis de chantiers informatisés
- La paie informatisée
- Internet : messagerie et navigation

Pour avoir des précisions sur :

- Les méthodes pédagogiques utilisées ;
- Les modalités de l'examen ;
- Les modalités d'inscription ;
- Les modalités financières et le restant à charge....

**Contactez notre service Formation.**

# LES CRITERES DE PRISE EN CHARGE 2019

## CONSTRUCTYS

(Formation Continue des salariés des entreprises de moins de 10 salariés)

**N'ETANT PAS CONNUS A LA DATE DE LA REALISATION DE CE PROGRAMME, VOUS SERONT COMMUNIQUES TOUT DEBUT 2019**

*Pour construire votre projet et connaître les différents financements et établir vos demandes de financement CONSTRUCTYS, contactez votre correspondante locale CONSTRUCTYS, Corinne GAUDIN au 05.46.50.01.10 ou [corinne.gaudin@capeb-charente-maritime.fr](mailto:corinne.gaudin@capeb-charente-maritime.fr) pour un conseil en formation gratuit.*

## FAFCEA

(Formation Continue des Artisans et des Conjointes)

	Secteur Bâtiment		
FORMATIONS	Durée maximale (par stagiaire et par an)	Coût horaire maximum	Formation sur site
Stages Techniques (tous stages)	100 h	30 €	oui
Stages spécifiques au forfait	Prise en charge forfaitaire		
• permis de conduire : C ou CE, C1, C1E, FIMO, EB, FCO	Prise en charge d'un permis par an et par entreprise dans la limite de 600 euros maximum		
Formations diplômantes	Prise en charge plafonnée à 5000 € par action et dans la limite d'un coût horaire maximum de 28 euros (après avis des commissions techniques)		
FRAIS ANNEXES	Secteur Bâtiment		
Transport	oui		
Hébergement	oui		

*Pour toute information complémentaire ou établir vos demandes de financement FAFCEA, contactez votre service formation au 05.46.50.01.10 ou [corinne.gaudin@capeb-charente-maritime.fr](mailto:corinne.gaudin@capeb-charente-maritime.fr)*

# Nos partenaires formation



Votre partenaire  
formations !



Pour toutes vos formations à la Mobilité et à la Sécurité

- AIPR
- CACES® Logistique
- CACES® Levage
- CACES® Travaux Publics
- Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
- Echafaudage fixe et roulant
- Sensibilisation à la Sécurité Routière (Récupération de Points)
- Permis de conduire toutes catégories
- FCO marchandises

ECF VIENNE : Tél. 05 49 08 93 18 - ifp.poitiers@ecf-cerca.fr  
ECF CHARENTE : Tél. 05 49 08 93 23 - ifp.angouleme@ecf-cerca.fr  
ECF CHARENTE-MME : Tél. 05 49 08 93 22 - ifp.larochelle@ecf-cerca.fr  
ECF DEUX-SEVRES : Tél. 05 49 08 80 01 - ifp.lacreche@ecf-cerca.fr



## Votre Organisme de Formation Professionnelle

pour tous les actifs du BTP : Artisans, Chefs d'entreprise, Conjoint(s)es, Salariés(es)

### Optimisez les compétences de votre entreprise

grâce à notre large choix de formations

- Techniques métiers tous corps d'état BTP.
- Eco-construction, Economies d'énergie, RGE (FEEBât, Réno Expert, Qualit'Enr, Praxibat).
- Accessibilité et adaptabilité des logements pour personnes à mobilité réduite (Marque HANDIBAT) .
- Bureautique et Informatique de gestion.
- Prévention des risques et Sécurité.
- Organisation et Gestion d'entreprise (Formations diplômantes GEAB et REAB).

Retrouvez-nous sur  
[arfab.fr](http://arfab.fr)

#### Vos contacts ARFAB

Ottavia : 05 17 74 12 74 (Formations courtes).  
Asli : 05 49 08 12 44 (GEAB et REAB)  
Clément : 05 49 55 44 53 (Réno Expert et Praxibat).



#### Formation CACES®

#### AIPR - VGP

#### Prévention et Secourisme



Chez Barras - 11 route de Marennes  
17250 SAINTE GEMME

06 75 13 21 70

06 89 09 30 62

[controlelevage@gmail.com](mailto:controlelevage@gmail.com)

[www.clpc-formations.fr](http://www.clpc-formations.fr)



Votre correspondante formation CAPEB 17 :

Mme Corinne Gaudin : [corinne.gaudin@capeb-charente-maritime.fr](mailto:corinne.gaudin@capeb-charente-maritime.fr)



[www.capeb-charente-maritime.fr](http://www.capeb-charente-maritime.fr)

CAPEB Charente-Maritime

107 av M. Crépeau BP 40065

17003 LA ROCHELLE cedex 1

Tél: 05.46.50.01.10

Courriel : [capeb@capeb-charente-maritime.fr](mailto:capeb@capeb-charente-maritime.fr)